

Acte pour incorporer la chambre de commerce de la ville de Lévis.

- C**ONSIDÉRANT que l'Hon. J. G. Blanchet, Jacques Jobin, l'hon. D. E. Price, Samuel Bennett, P. C. Dumontier, Théodule Foisy, Louis P. Demers, Flavien Roy, Joshua Thompson, Pierre Lefrançois, J. H. Simmons, Ed. Demers, J. Bte. Renaud, Étienne Samson, Pierre Roy, F. X. Lemieux, Ant. Carrier, Benson Bennett, C. W. Carrier, John Buchanan, R. C. Tanguay, L. H. Fréchette, W. Simpson, Robert Demers, M. Cass, Thimolats Beaulieu, J. C. Hamel, Mathias Grégoire, S. Thompson, Thomas Dunn, F. X. Thompson, sen., I. Belleau, Chs. Darveau, F. X. Dion, Th. Boissinot, J. B. Michaud, J. A. Lessard, Benj. Huot, Henri Verrault, Charles Morency, Elie Lachance, John Dumontier, Arthur Murphy, Elzéar Bédard, Joseph Labadie, James Gibson, Louis Bégin, jr., Louis Nadeau, Louis Bégin, jr., F. X. Thomson, jr., Alfred Giroux, domiciliés ou ayant des intérêts dans la ville de Lévis, ont, par pétition à la législature, représenté qu'ils se sont associés depuis une certaine époque dans le but de donner suite à certaines mesures qu'ils croient importantes au développement du commerce de la Puissance en général et de la ville de Lévis en particulier; et qu'ils ont de plus représenté que l'association serait plus certaine d'atteindre son but s'il était passé un acte d'incorporation leur conférant certains pouvoirs à eux et à leurs successeurs; et considérant qu'il est expédient d'accéder à leur demande: A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit:
1. Les dits honorable J. G. Blanchet, Jacques Jobin, l'honorable D. E. Price, Samuel Bennett, P. C. Dumontier, Théodule Foisy, Louis P. Demers, Flavien Roy, Joshua Thompson, Pierre Lefrançois, J. H. Simmons, Ed. Demers, J. B. Renaud, Étienne Samson, Pierre Roy, F. X. Lemieux, Ant. Carrier, B. Bennett, C. W. Carrier, John Buchanan, R. C. Tanguay, L. H. Fréchette, W. Simpson, Robert Demers, M. Cass, Thimolats Beaulieu, J. C. Hamel, Mathias Grégoire, S. Thompson, Thomas Dunn, F. X. Thompson, sr., I. Belleau, Chs. Darveau, F. X. Dion, Th. Boissinot, J. B. Michaud, J. A. Lessard, Benj. Huot, Henri Verrault, Charles Morency, Elie Lachance, John Dumontier, Arthur Murphy, Elzéar Bédard, Joseph Labadie, James Gibson, Louis Bégin, jr., Louis Nadeau, Louis Bégin, jr., F. X. Thompson, jr., Alfred Giroux, domiciliés et ayant des intérêts dans la ville de Lévis, et telles autres personnes qui s'associeront à eux pour les fins du présent acte, en la manière ci-dessous réglée, et leurs successeurs, seront et sont par le présent constitués en un corps politique et incorporé sous le nom de "Chambre de Commerce de Lévis," aux fins mentionnées dans le préambule, et pourront sous ce nom poursuivre et être poursuivis, plaider et se défendre dans toutes les cours de justice et d'équité et autres lieux quelconques, dans des actions, poursuites, plaintes, matières et causes quelconques, et auront, sous le même nom, eux et leurs successeurs, succession perpétuelle, et pourront avoir un sceau commun, le détruire, changer et renouveler à leur gré; et eux et leurs successeurs, sous leur nom de corporation, auront pouvoir d'acquérir, posséder, avoir, recevoir et accepter toutes propriétés foncières et mobilières quelconques, et de les aliéner, les vendre, transporter, bailler, ou en disposer autrement en tout ou en partie de temps à autre, et quand l'occasion le rendra nécessaire, et d'en acquérir d'autres à leur place; pourvu toujours que la valeur annuelle nette des propriétés foncières possédées par la dite corporation n'excèdera pas dix mille piastres; et pourvu aussi que la dite corporation n'aura ni n'exercera aucuns pouvoirs de
- Préambule.  
Incorporation et pouvoirs généraux.  
Proviso: quant aux propriétés.  
Proviso: pouvoirs limités aux fins de l'acte.